



Les salariés et les risques professionnels

Ifop pour Securex



RB/ASV N° 112877

Contacts Ifop :

Romain Bendavid / Anne-Sophie Vautrey / Thomas Simon

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

MAI 2015

Sommaire

- 1 - La méthodologie	2
- 2 - Les principaux enseignements de l'étude	5

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour Securex

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1060** personnes, représentatif de la population active salariée française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 19 au 25 mars 2015.

Retrouvez gracieusement les sondages et analyses publiés de l'Ifop sur :

Nos applications mobiles



Android



iPhone / iPad

Notre site Internet



www.ifop.com

Les réseaux sociaux



@IfopOpinion



Ifop Opinion

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4 000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8 000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10 000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements de l'étude

La majorité des actifs salariés (59%) déclare avoir connu un accident sur son lieu de travail ou développé un problème de santé lié à son activité professionnelle

Dans le détail, ils sont 50% à avoir développé une affection liée au travail et 31 % à avoir connu sur le lieu de travail un accident avec des dommages corporels.

Mais les salariés sont inégalement exposés aux risques professionnels. Les cadres se révèlent relativement à l'abri des problèmes de santé liés au travail (36%, -14 points) et des accidents de travail (21%, -10 points) par rapport à l'ensemble des salariés. A l'inverse, les ouvriers s'avèrent plus nombreux à développer des affections (60%, +10 points) ou à être victime d'accidents (42%, +11 points) liés à leur activité.

En outre, si peu de différences apparaissent selon les secteurs d'activité au sujet des affections liées au travail, **les salariés de l'industrie (40%, +9 points) et de la construction (39%, +8 points) apparaissent plus largement concernés que la moyenne par les accidents du travail, contrairement aux salariés des services (21%, -10 points).**

D'une part, les affections professionnelles touchent plus largement les salariés les plus âgés, et concernent 54% des salariés de 50 ans et plus (+4 points par rapport à la moyenne), contre 47% de ceux de moins de 35 ans (-3 points). D'autre part, les hommes se révèlent sensiblement plus nombreux à avoir été victime d'un accident du travail (38% contre 24% des femmes).

Un sentiment d'information limité vis-à-vis des risques professionnels

Si la majorité des actifs salariés français se déclare bien informée vis-à-vis des risques professionnels (57%), ce sentiment se révèle modéré, seules 10% des personnes interrogées s'estimant « très bien informées » sur ce sujet.

On observe un lien entre la catégorie socioprofessionnelle des salariés interrogés et leur sentiment d'information vis-à-vis des risques professionnels. En effet, 66% des cadres jugent satisfaisant leur niveau d'information sur le sujet (+9 points par rapport à la moyenne des salariés français). 63% des professions intermédiaires partagent cette perception (+6 points), pour seulement 52% des CSP - (-5 points). Notons qu'au sein des CSP-, les ouvriers, plus exposés aux risques professionnels, font part d'un meilleur sentiment d'information à ce sujet que les employés (54% contre 50%). De même, les salariés du secteur industriel (61%) et de la construction (62%), vraisemblablement plus exposés que leurs homologues des services (47%) s'avèrent également mieux informés au sujet des risques professionnels.

Par ailleurs, le sentiment d'information des salariés vis-à-vis des risques professionnels se révèle corrélé à la taille de leur entreprise, évoluant de 54% au sein des entreprises de moins de 20 salariés (-3 points par rapport à la moyenne de l'échantillon) à 61% dans les structures de 500 salariés et plus (+4 points).

Un écart se fait également jour entre le sentiment d'information exprimé par les salariés du secteur public et ceux du secteur privé (62% contre 55%).

Alors qu'ils sont personnellement concernés par ces problématiques, **les salariés ayant développé des affections liées à leur travail portent un jugement nettement plus sévère sur leur niveau d'information à ce sujet** : 52% s'estiment bien informés, contre 63% des salariés non-concernés.

Des salariés partagés quant au niveau des actions de prévention dont ils bénéficient

Près de la moitié (46%) des salariés jugent insuffisantes les actions de préventions mises en place par leur employeur au sujet des risques professionnels, dont 14% qui les jugent « très insuffisantes ». Si une courte majorité des répondants se dit satisfaite de ces actions (54%), seuls 9% en sont « très satisfaits ».

La perception du niveau des actions de prévention mises en place par son employeur apparaît liée aux mêmes dimensions que le sentiment d'information au sujet des risques professionnels. Les cadres (61%) et dans une moindre mesure les professions intermédiaires (58%) s'avèrent plus nombreux que la moyenne à juger suffisantes les actions entreprises par leur employeur, contrairement aux employés (47%) et à un degré moindre des ouvriers (52%).

Les salariés de la construction (62%, +8 points) et de l'industrie (59%, +5 points), dont on a vu qu'ils étaient plus exposés aux risques professionnels, portent un jugement plus positif que la moyenne des salariés sur le niveau des actions de prévention dont ils bénéficient. Cette perception positive est à mettre à l'actif de la proactivité des entreprises de ces secteurs, car à l'échelle de l'ensemble des salariés, les répondants concernés par les affections ou accidents du travail sont moins nombreux à juger suffisantes les initiatives de leur employeur à ce sujet (respectivement -12 et -4 points).

Le jugement des salariés sur ces actions de préventions est également corrélé à la taille de leur entreprise, passant progressivement de 49% de perception positive dans les structures de moins de 20 salariés à 60% dans celles employant au moins 500 personnes.